

# Ramik<sup>MD</sup> Blocks

## RODENTICIDE

**Rodenticide résistant aux intempéries que permet de se débarrasser des souris et des rats à l'intérieur et à l'extérieur. Usage réservé uniquement aux opérateurs antiparasitaires certifiés, aux exploitants agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par le gouvernement.**

**GARANTIE:****Diphacinone**

(2-Diphénylacétyle -1, 3-Indandione) .....0,005%

NO. D'ENREGISTREMENT 26235

EPA Est. No. 61282-WI-1

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
COMMERCIAL**

**PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE.** Peut être nocif ou léthal si ingéré ou absorbé par la peau. Porter des gants résistant aux produits chimiques lors de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés séparément, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau. **TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.** Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussettes et des chausseurs ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

**DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:** Ne pas contaminer les lacs, les rivières et les étangs.

**PREMIERS SOINS:** Contact avec les yeux, rincer à l'eau pendant 15 minutes. Contact avec la peau, bien laver au savon et à l'eau. Si avalé, donner 1 à 2 verres d'eau et faire vomir en insérant un doigt dans le fond de la gorge ou un objet arrondi. Répéter jusqu'à ce que la vomissure soit claire. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tous les cas d'ingestion de ce produit. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** La vitamine K<sub>1</sub>, par injection intramusculaire ou sous-cutanée ou par ingestion orale, est conseillée comme remède curatif pour l'empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas mesurée par l'établissement du temps de prothrombine prolongé (P.T.) déterminera la thérapie appropriée. La

surveillance du temps de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent.

**MODE D'EMPLOI :** Pour le contrôle du rat surmulot, du rat noir et de la souris commune à l'intérieur et le long des murs extérieurs des habitations et des bâtiments industriels et agricoles.

**SOURIS :** Placer les appâts à 2-3 mètres d'intervalle. Placer au moins 28 grammes d'appât à chaque endroit. Maintenir un approvisionnement constant pendant au moins 15 jours.

**RATS :** Placer les appâts à 6-9 mètres d'intervalle. Placer 113 à 454 grammes à chaque endroit.

**Aires de restauration et installations de fabrication, de transformation et d'entreposage des aliments :** Installations indirectement reliées à la transformation alimentaire : Usage réservé uniquement aux installations de produits non-alimentaires où les denrées destinés à la consommation humaine ou animale, de même que l'équipement servant à l'emballage et à la manutention ne sont jamais laissés à découvert. Installations où sont transformés, entreposés et servis des aliments destinés à la consommation humaine ou animale : Usage réservé uniquement aux installations de transformation des aliments et de la viande lorsqu'elles ne sont pas en activité. Ranger ou couvrir tout aliment, matériel d'emballage et ustensile avant de disposer l'appât dans les points d'appât. Retirer tous les appâts et les carcasses de rongeurs avant la réouverture des installations (y compris les aires d'entreposage et de restauration).

**RESTRICTIONS D'UTILISATION :** L'appât DOIT être placé dans un point d'appât protégé ou dans un endroit hors de portée des enfants, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage. NE PAS placer l'appât là où il risquerait de contaminer des aliments ou encore sur des surfaces venant en contact direct avec des aliments.

Pour une utilisation sécuritaire du produit, le point d'appât protégé doit présenter les caractéristiques suivantes :

- il doit être fabriqué avec un matériau d'une grande solidité (p. ex. métal ou plastique moulé par injection) afin que les enfants et les animaux non ciblés ne puissent le détruire;
- l'entrée doit être conçue de façon à ce que les enfants et les animaux non ciblés soient incapables d'atteindre l'appât;
- la structure interne doit faire en sorte que l'appât n'en tombe pas si le point d'appât est secoué;
- le panneau d'accès à l'intérieur doit se fermer de façon sécuritaire et pouvoir être verrouillé (p. ex. au moyen d'une vis ou d'un cadenas);
- l'ensemble du dispositif doit pouvoir être fixé de façon sécuritaire (p. ex. en le clouant en place);

- il doit porter la mention « DANGER POISON ».

**ENTREPOSAGE :**

Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des autres produits chimiques. Ranger la portion inutilisée du produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr à l'abri des enfants et des animaux non ciblés.

**ÉLIMINATION:** Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter les appâts non utilisés ou avariés conformément aux exigences locales. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**ÉLIMINATION DES RONGEURS:** Jeter les rongeurs morts avec les ordures ménagères ou les enterrer.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**Médical 1-800-498-5743**

**1-800-621-8829**

Manufactured By:

HACCO, Inc.

110 Hopkins Drive

Randolph, WI 53956

Ramik<sup>®</sup> is a Registered Trademark of Hacco, Inc.

Code (NE.NT.) NO.NI.

Item No.: 116335

Net Contents: 1.81 kg (64 x 28.3g)

UPC: 023626 01630 (9)

Format: UPC-A

LA 220217 (English Label)

LA 220219 (French Label)